# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022

**<u>Présents</u>**: Jean-Louis Marcq, Ourdia Girouard, Philippe Vénuat, Erwann Le Men, Emilie

Bergeret, Rey Guidet, Jean-Jacques Brylewski, Geneviève Gillard, Amaury Vangroeningen, Sophie Rapaud,

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Brylewski

Absents représentés :

Absents non représentés : FORTIN Jean-Loup

Ouverture de séance : 18H14

Validation du PV du 11 AVRIL 2022 : OK

#### Délibérations :

### 1- Cnas désignation du correspondant titulaire

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, que depuis le départ la précédentes secrétaires Sandrine JOULIN, plus personne ne représenté le CNAS au sein de la collectivité. Par soucis d'organisation, Mélanie étant déléguée/titulaire sur la commune de Frédille, me parait opportun de la désignée également sur la commune de Sainte-Gemme.

Le représentant légal sera BOUILLARD Mélanie Le suppléant sera Mr LÉOST Fabien

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

- Approuve : 10 voix - Abstention : 00 voix - Contre : 00 voix

# 2- Actes administratif communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, qu'à partir du mois du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 l'entrée en vigueur des actes pris par la commune, sur les actes, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les délibérations.

- <u>1 Les actes réglementaires et les décisions ni règlementaires, ni individuelles seront en effet rendus publics par : PAPIER</u>
- 2 La suppression des comptes rendus de séances du conseil municipal :
- <u>3 La fixation du contenu des procès-verbaux :</u> EN MAIRIE
- 4 Les délibérations sont signées par le maire et le secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** :

Approuve: 09 voixAbstention: 00 voixContre: 01 voix

### 3- Amortissements

Monsieur le maire informe le conseil municipal de vouloir ne plus amortir les investissements à partir du 01 Janvier 2023, lors du passage à la comptabilité en M57. Il informe également que tous les amortissements déjà effectués resterons jusqu'à leurs aboutissements même après 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

- Approuve : 10 voix - Abstention : 00 voix - Contre : 00 voix

# 4- <u>Détermination du plan de sauvegarde de la commune</u>

Monsieur le maire informe le conseil municipal, de vouloir monter un plan de sauvegarde pour la commune de Sainte-Gemme car actuellement aucun plan de sauvegarde n'existe sur la commune.

Mme GIROUARD Ourdia, 1<sup>ère</sup> adjointe, c'est proposé de prendre en charge le dossier du plan de sauvegarde pour la commune de Sainte-Gemme.

Cela prendra quelques semaines pour monter un plan de sauvegarde solide et cohérent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

Approuve : 10 voixAbstention : 00 voixContre : 00 voix

## 5- Arrachage d'une haie et replantation de la haie

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, que Mr BOISLAIGUE Jérôme souhaite arracher et replanter une haie au même endroit. Cette haie se trouve en partie sur sa propriété **ZM 75 LES NORAIS** et sur le domaine public, chemin communal.

Mr BOISLAIGUE Jérôme nous informe de la collaboration avec le parc pour reconstituer la haie au même endroit.

Ils s'engagent à faire les démarches nécessaires auprès de la DDT (déclaration préalable de destruction-déplacement-remplacement de haies).

Mr BOISLAIGUE Jérôme nous demande l'autorisation pour son projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

Approuve : 10 voixAbstention : 00 voixRefuse : 00 voix

# 6- Acceptation du projet d'adhésion de la commune d'Éguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, du projet de l'adhésion de la commune d'Éguzon-Chantôme au syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement dans l'Indre.

Par délibération du 31 janvier 2022, la Commune d'EGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

Par délibération du 18 Mars 2022, le Comité du Syndicat a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de cette nouvelle commune qui porterait à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes).

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer ensuite.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** à l'unanimité :

Approuve : 10 voixAbstention : 00 voixRefuse : 00 voix

#### Divers

#### 1- Panneau Pocket

Monsieur le Maire de Sainte-Gemme, Jean-Louis MARCQ, informe le Conseil Municipal, du projet de l'adhésion de la commune à Panneau Pocket.

Le secrétaire de séance

Le Maire